



**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2019-047/ SMTI

du 19 décembre 2019

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

DELIBERATION
adoptant le budget primitif du Syndicat Mixte de Transport Interurbain
pour l'année 2020

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2019 ;

VU le rapport de présentation n° 2019-047/SMTI ;

A adopté les dispositions dont la teneur qui suit :

Article 1^{er} : Le budget primitif 2020 du syndicat mixte de transport interurbain, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme d'un milliard quatre cent cinquante millions cinq cent mille (1.450.500.000) francs cfp.

Article 2 : La balance des comptes se présente comme suit :

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
011	Charges à caractère général	750 000 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	170 000 000
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	300 000
	Total des dépenses de gestion des services :	920 300 000
66	Charges financières	18 000 000
67	Charges exceptionnelles	-
68	Dotations au provisions et amortissements	-
022	Dépenses imprévues	-
	Total des dépenses réelles d'exploitation :	18 000 000
023	Virement à la section d'investissement	75 200 000
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	140 000 000
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	-
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation :	215 200 000
	TOTAL :	1 153 500 000
		+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE :	-
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES :	1 153 500 000

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services	462 000 000
74	Contribution des membres	230 000 000
75	Autres produits de gestion courante	460 000 000
	Total des recettes de gestion des services :	1 152 000 000
77	Produits exceptionnels	1 500 000
78	Reprises sur provisions et dépréciations	-
	Total des recettes d'exploitation :	1 500 000
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	-
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	-
	Total recettes d'ordre d'exploitation :	-
	TOTAL :	1 153 500 000
		+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE :	-
		=
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES :	1 153 500 000

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	85 000 000
21	immobilisation corporelles	44 000 000
22	Immobilisation reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
	Total des dépenses d'équipement :	129 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	168 000 000
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	-
26	Participation et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-
20	Dépenses imprévues	-
	Total des dépenses financières :	168 000 000
4581	Total des opérations pour compte de tiers :	-
	Total des dépenses réelles d'investissement :	-
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	-
41	Opérations patrimoniales	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement :	-
	TOTAL :	297 000 000
		+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE :	-
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :	297 000 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
13	Subvention d'équipement	61 800 000
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000 000
20	Immobilisations incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
	Total recettes d'équipement :	81 800 000
10	Dotations, fonds et réserves	-
106	Réserves	-
165	Dépôts et cautionnements	-
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	-
26	Participations et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-
	Total des recettes financières :	-
4582	Total des opérations pour le compte de tiers :	-
	Total des recettes réelles d'investissement :	-
021	Virement de la section d'exploitation	75 200 000
040	Opérations ordre transfert entre sections	140 000 000
041	Opérations patrimoniales	-
	TOTAL :	297 000 000
		+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE :	-
		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES :	297 000 000

Article 3 : Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

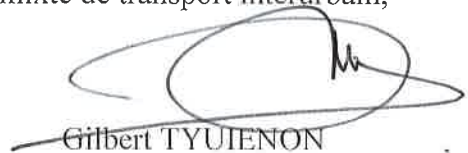
Article 4 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud, et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 19 décembre 2019.

Un membre,



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,



Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le

et rendue exécutoire le

9/01/2020
M. Le Directeur



O. THUPAKO

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents :
- Membres représentés :
- Suffrages exprimés :

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITÉ